



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 326/2025

A LA SOCIETE AFRICA TECHNO POWER CONGO

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des écouteurs pour le centre d'appel de la CNSSAP, conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP) pour un montant total hors taxes dollars américains trois mille cent-huit (USD 3 108) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt-et-un, septante-six centimes (USD 21,76), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/12/2025

Directeur Administratif et Financier

Boferende



Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général